

Depuis la présentation du projet de loi le 7 décembre 1982, la Chambre a entendu plus de 99 députés à l'étape de la deuxième lecture seulement.

M. Smith: C'était de l'obstruction! Quelle honte!

M. Cosgrove: Nous passons maintenant à l'étape de la troisième lecture. A l'étape de la deuxième lecture, 99 députés ont parlé.

M. Malone: Combien de députés libéraux?

M. Cosgrove: Rappelons que 74 des députés qui ont pris la parole étaient de l'opposition officielle.

M. Malone: Combien?

M. Cosgrove: Il y a eu 17 députés néo-démocrates.

M. Thacker: Vous ne vous en souciez guère. C'est là votre problème.

M. Cosgrove: Je soutiens à juste titre qu'il y a eu suffisamment de temps et d'occasions, quelles que soient la complexité et la longueur des modifications mises à l'étude.

M. Young: Vous devez plaisanter, Paul.

M. Cosgrove: Pourquoi devons-nous alors adopter ce projet de loi? Pourquoi le gouvernement recommande-t-il une étude rapide et l'adoption de cette mesure? Le contribuable canadien et l'économie canadienne attendent les remboursements d'impôt qui s'élèveront à 6.5 milliards, somme importante pour l'économie canadienne à l'heure actuelle.

M. Thacker: Quelle sera la provenance des fonds?

M. Cosgrove: Onze millions de contribuables canadiens environ toucheront ces remboursements. Il s'agit d'un apport important au mouvement, à l'achat et à la fabrication de biens dans l'économie canadienne.

M. Blenkarn: Pourquoi les avoir déduits en premier lieu?

M. Cosgrove: En outre, tous les députés savent que des hommes d'affaires du Canada ont demandé qu'on mette fin à l'incertitude qui règne depuis 16 mois . . .

M. Thacker: Dix-huit mois!

M. Cosgrove: . . . quand nous avons proposé ces modifications à la loi de l'impôt sur le revenu.

Presque tous les secteurs des affaires, qui ont présenté des mémoires au ministre des Finances depuis deux mois lorsqu'il a entrepris ses séries de consultations en prévision de son prochain budget, ont souhaité que la Chambre termine aussi rapidement que possible l'étude des modifications à la loi. Les entrepreneurs du secteur privé ont réclamé l'adoption rapide de cette mesure car ils en ont besoin pour se tracer une ligne de conduite, pour planifier leurs investissements dans l'industrie canadienne, investissements qui, comme nous le savons, créeront des emplois.

Impôt sur le revenu—Loi

Finalement, il nous faut adopter ce projet de loi pour permettre à la Chambre d'étudier d'autres mesures et de s'attaquer à d'autres travaux. Le ministre prépare son budget en attendant l'adoption de cette mesure.

M. Thacker: Ce sera tout un budget!

M. Cosgrove: D'autres projets de loi sont à l'étude, dont la loi sur le pouvoir d'emprunt supplémentaire, en attendant le prochain exposé budgétaire que rédige actuellement le ministre et que les députés et les Canadiens étudieront.

Nous voulons entreprendre cette nouvelle besogne et préparer la voie à la relance économique. Nous avons de nombreuses raisons de croire que celle-ci a démarré et nous croyons important d'en favoriser maintenant le déroulement. Nous estimons que la Chambre devrait se pencher maintenant sur les nouvelles tâches qui intéressent l'avenir. Nous ne pouvons permettre que la promesse, que les indicateurs prometteurs que nous donne maintenant l'économie nous glissent entre les doigts.

Des députés ont prétendu que le processus, que la complexité de la mesure législative même sont source de retard et d'incertitude. J'estime que c'est là pure ratiocination. L'incertitude surgit, selon moi, lorsqu'une mesure législative est différée ou tombe pratiquement dans l'oubli à cause de tactiques de retardement et de la course au capital politique. Le malheur, c'est que ce ne sont pas les députés qui subissent le contrecoup de pareil jeu, mais bien le commun des Canadiens, le commun des contribuables. Ce sont les chômeurs, qui sont trop nombreux et dont beaucoup attendent leur remboursement d'impôt qui ne peut être effectué tant que cette mesure législative ne sera pas adoptée.

● (1125)

A mon avis, le débat a suffisamment duré. Il est vraiment urgent d'adopter cette mesure législative. Je prie tous les députés d'accélérer les choses de façon que la mesure soit au plus tôt mise aux voix.

Des voix: Bravo!

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, la loi de l'impôt sur le revenu dont nous sommes saisis constitue la plus importante réforme de notre régime fiscal depuis 1971. Elle suppose une toute nouvelle approche philosophique du calcul de l'impôt. En vertu de la loi fiscale antérieure, un revenu ne pouvait être considéré comme tel qu'une fois touché. Lorsque vous touchez un revenu, lorsque vous l'avez en mains, vous payez de l'impôt. Il est question maintenant d'un tout nouveau principe. On impose le revenu que vous êtes censés toucher, non pas lorsque vous le touchez et que vous l'avez en poche, mais lorsqu'on suppose que vous l'avez en poche pour payer l'impôt.